



Convention cadre de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La région académique Bretagne,
96 rue d'Antrain, CS 10503, 35705 Rennes Cedex 7

représentée par Madame LE PELLEC MULLER,
Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités,

désignée ci-après par « **La région académique Bretagne** »

et

La Banque Populaire Grand Ouest,
15 boulevard de la Boutière 35758 Saint Grégoire Cedex
représentée par Maurice BOURRIGAUD agissant en qualité de Directeur Général.

désignée ci-après par « **La BPGO** »

Préambule :

Partageant la même volonté de renforcer la coopération entre l'École et les milieux économiques, la région académique Bretagne et la Banque Populaire Grand Ouest souhaitent signer une convention de coopération afin de pérenniser les actions mises en œuvre, intensifier leur collaboration sur le plan opérationnel et développer de nouveaux axes de coopération.

Cette convention s'inscrit dans les orientations académiques qui définit comme objectif prioritaire « la mise en place de parcours visant à assurer à chaque jeune accueilli au sein du système éducatif l'accès à un ensemble de compétences, gage d'une qualification et à terme d'une insertion sociale réussie ».

Dans un contexte d'évolution toujours plus rapide des technologies et des métiers et de la nécessaire adaptation des formations, cette coopération, en facilitant les relations entre les équipes éducatives et les acteurs de la BPGO, doit permettre de préparer les élèves et les étudiants de la région académique Bretagne à ces nouveaux enjeux.

Considérant d'une part que la BPGO

- Représente 425 agences, employant 3400 collaborateurs sur plusieurs métiers au sein du réseau BPGO/CMGO
- Est un interlocuteur privilégié de la région académique Bretagne pour les actions liées au développement de l'esprit d'entreprendre et à la promotion des formations aux métiers d'art ;
- Souhaite apporter son concours actif au système éducatif et contribuer dans le cadre du parcours Avenir, à l'information des élèves sur son secteur d'activité dans le cadre des actions de découverte du monde économique et professionnel ;
- A pour objectif de faciliter les relations entre les établissements scolaires et les agences du réseau BPGO pour toutes les questions liées à la formation professionnelle des élèves et des étudiants.

Considérant d'autre part que la région académique Bretagne

- Souhaite permettre aux jeunes de développer leur capacité à s'orienter et à construire leur parcours scolaire et professionnel dans le cadre du parcours Avenir au collège puis au lycée ;
- Propose des formations pré-baccalauréat et post-baccalauréat dans les domaines de la banque et de l'assurance, de la gestion, du commerce, de l'informatique, du management
- A pour objectif de renforcer sa coopération avec les acteurs des milieux économiques dans le cadre de ses missions générales d'information sur les métiers, la formation des jeunes, la professionnalisation des acteurs de l'enseignement.

Les parties signataires conviennent de la mise en œuvre des axes de coopération suivants :

TITRE I: DOMAINES DE COOPERATION

ARTICLE 1 : ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

La BPGO et la région académique Bretagne développent leur coopération en vue d'analyser sur le plan qualitatif et quantitatif l'évolution des métiers exercés au sein de la profession bancaire et d'étudier leur évolution dans une démarche prospective. Dans le cadre des évolutions réglementaires, organisationnelles, digitales, ces échanges permettront d'alimenter la réflexion sur l'adaptation des formations aux besoins de qualification.

La région académique Bretagne informera la BPGO des évolutions des diplômes et de la répartition géographique de ses formations en Bretagne.

ARTICLE 2 : INFORMATION ET ORIENTATION DES JEUNES EN FORMATION

La Banque Populaire Grand Ouest et la région académique Bretagne accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes en matière d'information des élèves dans le cadre de leur parcours d'orientation.

Les actions proposées visent à favoriser la construction du « parcours Avenir » des collégiens et des lycéens, permettre la découverte du monde économique et professionnel et l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et professionnel. Elles intègrent les questions liées à la lutte contre toute forme de discrimination et à la promotion de l'égalité des chances.

A cet effet, les partenaires s'engagent à :

- Faciliter l'information des collégiens, en particulier en classe de troisième, pour présenter la diversité des métiers de la filière banque-assurance ;
- Encourager l'accueil de collégiens et de lycéens en stage au sein du réseau BPGO en particulier les élèves scolarisés au sein des établissements des réseaux de l'éducation prioritaire ;
- Contribuer à l'information des élèves de tous niveaux du premier et second degré en particulier les lycéens des filières STMG et les étudiants de BTS des sections tertiaires en concertation avec les établissements scolaires.

ARTICLE 3 : FORMATION DES ÉLÈVES ET DES ETUDIANTS DE BTS

- **Formation des élèves et des étudiants, participation aux aux projets mis en place par les équipes pédagogiques**

BPGO pourra apporter son soutien aux équipes d'enseignants et accompagner les initiatives permettant d'enrichir et d'illustrer, au travers d'objets d'études, les enseignements notamment dans le cadre des programmes des sciences de gestion, du numérique et des systèmes d'information, de la comptabilité et de la gestion, de l'économie-droit, du management des organisations, de la communication et du marketing.

Ce soutien concerne potentiellement tous les élèves du premier et du second degré ainsi que les étudiants de BTS de l'enseignement public et privé sous contrat.

- **Stages ou périodes de formation en milieu professionnel**

Selon des modalités qui seront arrêtées par les membres du comité de pilotage, la BPGO s'engage à faciliter l'accueil des élèves ou des étudiants de lycées de la région académique Bretagne qui, dans le cadre de leur cursus, doivent effectuer une période de stage en entreprise.

- **Participation aux dispositifs académiques visant à développer l'esprit d'entreprendre**

La région académique Bretagne est particulièrement mobilisée pour la mise en œuvre d'actions qui visent à développer l'esprit d'initiative ou d'entreprendre des élèves. Plusieurs dispositifs sont proposés aux lycéens et étudiants de BTS : « Le Tournoi de Gestion », « Une Entreprise Dans Votre Lycée », « La Mention Régionale Création d'Entreprise ». Dans ce cadre, la BPGO pourra apporter son expertise en particulier lors des jurys des finales académiques.

ARTICLE 4 : TOURNOI DE GESTION

Le tournoi de gestion est organisé chaque année par la région académique Bretagne avec différents partenaires dont BPGO. Les objectifs du tournoi sont de permettre aux lycéens de développer et valoriser l'esprit d'entreprendre, d'identifier et de découvrir les principes de fonctionnement des entreprises pour prendre des décisions de gestion, d'éclairer et préparer leur parcours d'orientation, de conforter leurs usages numériques et

de les sensibiliser aux usages des médias ainsi que de développer leurs compétences de communication, leur sens de l'analyse et de l'argumentation.

Le soutien logistique et financier que la BPGO apporte pour l'organisation du « Tournoi de gestion » constitue un axe important de la coopération avec la région académique Bretagne et les autres acteurs impliqués dans ce dispositif.

ARTICLE 5 : INFORMATION ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

• Formation continue des enseignants

L'information et la formation continue des enseignants est une priorité de la région académique Bretagne afin de permettre l'actualisation des compétences professionnelles des équipes éducatives pour un meilleur accompagnement des parcours de formation et d'orientation des élèves. La contribution des partenaires des milieux économiques à ces dispositifs est développée afin de favoriser les échanges entre les établissements scolaires et les milieux professionnels.

Dans ce cadre, la BPGO pourra être sollicitée pour des interventions, conférences thématiques, visites, accueil de professeurs en stage, en lien avec les orientations déterminées lors du comité de pilotage de la convention.

• Formation initiale et continue des personnels d'encadrement

Dans le cadre de la mise en place du parcours de formation des personnels d'encadrement, une période d'immersion en entreprise est désormais obligatoire pour les chefs d'établissements et les inspecteurs qui n'ont pas, dans leur parcours, d'expérience professionnelle en entreprise.

La BPGO peut apporter son concours à l'organisation des stages inscrits au parcours de formation initiale des personnels d'encadrement de l'éducation nationale.

ARTICLE 6 : PRIX AVENIR METIERS D'ART

La région académique Bretagne organise chaque année les sélections régionales du Prix Avenir Métiers d'Art organisé par l'Institut National des Métiers d'art. Ce concours a pour objectif d'encourager et de valoriser les savoir-faire spécifiques aux métiers d'art à travers les œuvres réalisées par les élèves et les apprentis en formation professionnelle.

Dans ce cadre, la BPGO peut participer en tant que mécène à l'organisation des sélections régionales du prix Avenir métiers d'art en relation avec l'Institut National des Métiers d'Art-INMA.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION AUX JURYS D'EXAMENS

Les salariés de la BPGO participant activement à la formation des élèves et des étudiants pourront être sollicités pour participer aux jurys d'examens.

TITRE II : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ARTICLE 8: PILOTAGE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par la BPGO et la région académique Bretagne. Les actions communes seront déterminées par le groupe de pilotage composé de représentants de chacune des parties signataires de la convention.

Ce groupe de pilotage se réunit au moins une fois par an pour effectuer le bilan des actions réalisées et déterminer un nouveau plan d'actions opérationnelles.

Ce groupe de pilotage est composé :

- **Des représentants de la BPGO:**

Le responsable des partenariats
La Directrice du marché des particuliers
La Directrice de la formation

- **Des représentants de la région académique Bretagne**

le recteur ou son représentant ;
le chef des services académiques d'information et d'orientation ;
les inspecteurs IA-IPR et IEN-ET en charge des formations concernées par le partenariat ;
le - la chargé(e) de mission de la Relations École Entreprises.

Le groupe de pilotage se réserve la possibilité d'inviter les experts nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

TITRE III – COMMUNICATION

ARTICLE 9 : VALORISATION ET CONCERTATION

Les actions conduites dans le cadre de ce partenariat pourront être valorisées par une communication propre à chaque signataire (site internet de l'académie de Rennes, site internet de la BPGO, documents de communication interne).

Les actions de communication vers les médias feront l'objet d'une décision et d'une communication concertée.

TITRE IV – CONFIDENTIALITÉ

ARTICLE 10 : INFORMATIONS ET DONNEES

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention de partenariat ont un caractère confidentiel.

Les comptes-rendus, les études et statistiques ne pourront être diffusés qu'avec l'accord des parties intéressées.

TITRE V – DURÉE ET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ARTICLE 11 : RENOUVELLEMENT ET DENONCIATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée de 4 années scolaires renouvelables dont l'année en cours. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant pour une même durée et ce renouvellement sera opéré autant que nécessaire.

Elle peut être dénoncée à la demande de l'une ou l'autre des parties ou modifiée par avenant avec le consentement des parties signataires. La dénonciation éventuelle prend effet trois mois après notification par courrier recommandé avec accusé de réception. Les partenaires étant tenus de conduire à leur terme les actions pour l'année scolaire en cours.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Rennes, le 29/09/2019

Le Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des Universités de Bretagne

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général

Armande LE PELLEC MULLER

Michel CANEROT

Le Directeur Général
De la Banque Populaire Grand Ouest



Maurice BOURRIGAUD